

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DÉPARTEMENTAL CULTURE ART ET PATRIMOINE 2030 (CAP 2030)

RELANCER L'INVESTISSEMENT DANS LES DOMAINES CULTUREL ET PATRIMONIAL EN SEINE-SAINT-DENIS : UNE FENÊTRE D'OPPORTUNITÉ BUDGÉTAIRE, UNE NÉCESSITÉ POUR L'AVENIR

Au cours des dix dernières années, et malgré les tensions budgétaires que notre collectivité a connues, le Département a souhaité maintenir un budget de fonctionnement remarquable pour ses politiques culturelle et patrimoniale, avec pour ambition de les inscrire au cœur des enjeux de développement de la Seine-Saint-Denis. Il s'est agi de réaffirmer que la culture et le patrimoine sont non seulement des leviers d'émancipation et d'inclusion, qui viennent notamment enrichir les parcours des collégiens ou des bénéficiaires de nos politiques de solidarité, mais qu'ils contribuent plus largement à l'hospitalité et au rayonnement de notre territoire à l'échelle métropolitaine, voire nationale. Plus qu'une compétence optionnelle (partagée), la culture nous apparaît en effet comme une compétence *essentielle* pour la Seine-Saint-Denis.

Parallèlement, les difficultés budgétaires que nous avons dû affronter et la nécessité de prioriser des plans départementaux de rattrapage pour des équipements publics de proximité (*Plans collèges, Plan crèches, Plans piscines, Plan parcs...*) nous ont amené à limiter, au cours des dernières années, notre soutien en investissement à des opérations emblématiques (rénovation de la MC93, remontage de la flèche de la Basilique de Saint-Denis dans le cadre du FS2I), ou à des travaux d'urgence liés à la sécurité des équipements (soutien à l'académie Fratellini suite à l'incendie de 2019, ou à l'ENACR après la défaillance de son système de chauffage).

Aujourd'hui, l'amélioration du contexte financier grâce à la renationalisation du RSA au 1^{er} janvier 2022 nous permet d'élaborer un plan d'investissement dédié à la culture et au patrimoine à l'échelle de la mandature. Au vu de ces marges de manœuvre budgétaires consolidées, ce Plan entend répondre d'abord à une *nécessité* car, au-delà du vieillissement d'équipements existants ou de la construction de nouveaux projets emblématiques comme les Ateliers Médicis, le champ culturel dans son ensemble est désormais traversé par des mutations majeures que la crise sanitaire ou la crise énergétique actuelles viennent accélérer. Ces mutations questionnent le modèle même de l'équipement culturel ou patrimonial dans ses missions et son fonctionnement, et invitent à élargir les enjeux d'investissement autour de plusieurs dynamiques de transitions (écologique, sociétales) mais aussi propres à notre territoire.

UNE DÉMARCHE GLOBALE POUR METTRE EN ACTION LES TRANSITIONS À L'HORIZON 2030

Ce contexte appelle le Département à penser de manière globale une démarche de reprise de l'investissement dans les domaines culturel et patrimonial en considérant qu'ils partagent un certain nombre de défis à relever, tout en conservant la possibilité d'imaginer des modalités d'intervention qui soient adaptables à la spécificité de chacun d'entre eux. Y ajouter une dimension artistique vient signer la spécificité de notre territoire à travers la place que les artistes

y occupent, et de l'importance que nous accordons au dialogue entre création, habitants et territoires.

Par ailleurs, choisir de situer ce plan à l'horizon de 2030 procède à la fois de la volonté de le projeter dans l'avenir (notamment dans des dynamiques liées aux enjeux des cultures urbaines, à l'Héritage des Jeux ou de la candidature au titre de Capitale européenne de la culture 2028 que nous portons avec la ville de Saint-Denis et Plaine-Commune), tout en nous engageant immédiatement et fortement pour faciliter la mise en œuvre effective de transitions dans les domaines culturel et patrimonial sur notre territoire. Ce Plan s'inscrit ainsi pleinement dans une déclinaison opérationnelle de la démarche prospective « Seine-Saint-Denis 2030 », qui dessinait les enjeux de construction d'une dynamique de développement durable sur notre territoire, en dépassant la seule question des bâtiments et équipements pour intégrer celle de l'évolution des usages culturels et patrimoniaux.

Pour cela, le Plan culture, art et patrimoine « Cap 2030 » se fixe pour ambitions :

- d'accompagner l'adaptation des lieux et des modalités d'intervention des équipements culturels de notre territoire pour renouveler leur approche ;
- d'accompagner les acteurs culturels, artistiques et patrimoniaux dans leur capacité de résilience aux crises, en réponse aux besoins fondamentaux des habitants et aux mutations que dessine notre époque ;
- de reconnaître la culture et le patrimoine comme quatrième pilier du développement durable, à côté des piliers : écologique, économique et social, tout aussi essentiels à l'avenir de notre territoire.

Il vise ainsi à intégrer un nouveau contexte, dans lequel de multiples transitions viennent questionner le modèle traditionnel de l'équipement culturel (I.). Il a été élaboré sur la base d'un important travail de recensement, de parangonnage et de concertation, initié dès l'élaboration du CPER 2021-2027 (II.). Ce travail a permis de dégager des orientations pluriannuelles et de déterminer des priorités qui viennent décliner en matière d'investissement les objectifs de la mandature dans les domaines culturel et patrimonial (III.). Au-delà de la définition de ces orientations globales, ce plan a également pour objectif de proposer une architecture globale des formes d'intervention et des moyens que le Département pourra déployer au travers de différents règlements d'intervention qui s'étaleront de manière phasé, afin de conjuguer rapidité de mise en œuvre et ajustements voire études complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire (IV.) (Cf. annexe B1)

II Vers 2030 et au-delà : un contexte de transitions multiples qui interroge les équipements et les enjeux d'investissement dans les domaines culturel et patrimonial

La multiplication, au cours des derniers mois, de colloques, tribunes ou études qui viennent questionner le fonctionnement des équipements culturels et patrimoniaux, témoigne de l'accélération brutale, dans un contexte de crise multiforme, des transitions qui traversent ces deux champs et que le Plan entend prendre en compte :

- **la transition écologique d'abord**, qui pouvait apparaître jusqu'ici comme un enjeu de moyen terme est devenu un enjeu immédiat, du fait de la crise énergétique. Au-delà des aides d'urgence conjoncturelles qui pourront être mises en œuvre pour accompagner les acteurs, c'est le

fonctionnement structurel des équipements culturels et patrimoniaux qui est renforcé. Il convient donc d'accompagner dès aujourd'hui ces acteurs dans la recherche d'une plus grande *sobriété énergétique*, qui passe notamment par l'aménagement de bâtiments existants.

Au-delà de cette crise, les enjeux de maîtrise du réchauffement climatique fixés par l'accord de Paris de 2015 doivent amener à placer *l'impact carbone* des équipements culturels et patrimoniaux au cœur de notre réflexion et de nos modes d'intervention, pour contribuer aux engagements de la France à l'échelle internationale et préserver un monde durable pour les générations futures.

Cette prise de conscience aussi forte que récente dans les domaines culturel et patrimonial se matérialise notamment : dans la démarche initiée par l'État à l'occasion d'une rencontre autour de « Culture et écologie : vers la grande mutation ? », avec le lancement d'axes de travail au sein du ministère de la Culture (créer autrement, de nouvelles pratiques durables / développer un numérique culturel sobre / préserver et conserver pour demain / repenser la mobilité pour une culture toujours plus accessible) ; à travers des prises de position multiples d'acteurs majeurs tels que le rapport du Shift Project (« Décarbonons la culture »), l'Appel à Agir de Lille « Pour une culture moins carbonée et plus inclusive », l'étude menée par des étudiants de l'INET « Culture et développement durable : vers la transition écologique des politiques culturelles » ; les travaux engagés en 2022 par l'ICOM, en lien avec l'INP, sur « Les musées, acteurs crédibles du développement durable » ; ainsi que toutes les démarches initialisées par les syndicats professionnels culturels. À cet égard, la MC93 est engagée dans le projet STAGES (Sustainable Theatre Alliance for a Green Environmental Shift) soutenu par le programme Créative Europe 2021-2027 de l'Union Européenne ;

- **un certain nombre de transitions sociétales** impactent parallèlement les domaines culturel et patrimonial. La crise sanitaire est ainsi venue souligner la nécessité de *diversifier les modes de relations aux publics* (diffusion numérique ou dans l'espace public, par exemple), qui doivent permettre de développer « l'aller vers », afin de rapprocher davantage le service public de la culture des habitants. Le modèle traditionnel de l'équipement culturel ou patrimonial est plus globalement questionné par *l'inscription des droits culturels dans la loi*, qui invite à repenser la place des usagers dans l'équipement au-delà de la seule posture de spectateur.trice ou de visiteur.euse, et à développer les démarches d'inclusion en prenant en compte la diversité des capacités des individus. Enfin, *de nouveaux modèles urbanistiques* amènent à penser la multiplicité des usages des équipements existants au regard des rythmes de vie et des mobilités (« ville du quart d'heure »), interrogeant par ricochets les champs culturel et patrimonial ;

- **des transitions propres aux champs : culturel, artistique et patrimonial se précisent.** Ainsi, la dernière enquête du ministère de la Culture sur les pratiques culturelles des Français conduite en 2018 a mis en avant une accélération forte des pratiques culturelles numériques, avec une opposition générationnelle marquée entre les générations récentes où ces pratiques sont devenues majoritaires, et les générations issues du baby-boom dont le déclin démographique s'accompagne d'une baisse de fréquentation des lieux culturels ou patrimoniaux les plus institués.

L'évolution des écritures contemporaines et des modes de production, notamment dans le domaine du spectacle vivant, amène par ailleurs les professionnels à interroger le modèle du lieu culturel à l'horizon 2050, comme cela s'est fait dans le cadre de journées d'études dédiées lors du dernier festival d'Avignon. Il s'agit, par exemple, de prendre en compte l'enjeu de la production

croissante de formes pluridisciplinaires recourant à des technologies venues du cinéma ou des arts visuels, ou le besoin d'espaces de travail pour les jeunes artistes en sortie d'école, mais aussi le développement d'espaces d'hospitalité ouverts sur la ville et les habitants.

Dans le domaine patrimonial, les musées ont eux aussi commencé à interroger leur mode de fonctionnement futur, à l'aune des enjeux d'accessibilité des collections comme d'inclusion et de participation des publics, comme à travers la conception des expositions ou le développement de nouvelles pratiques au sein des établissements. Lieux de conservation des traces et témoignages de l'histoire, ils doivent continuer à assurer leur rôle de pont entre culture et science.

Ces évolutions de fond obligent à réinventer l'équipement culturel contemporain du point de vue de ses différents usagers (non seulement publics et habitants, mais aussi artistes ou professionnels) ;

- enfin, les transitions territoriales qui traversent la Seine-Saint-Denis et l'espace métropolitain sont elles aussi multiples dans les domaines culturel et patrimonial. Il s'agit d'abord de préserver la place de notre territoire dans la construction du Grand-Paris de la culture, dans laquelle il constitue aujourd'hui un pôle de centralité majeur et est reconnu pour ses capacités d'innovation. Cela implique de préserver notre capacité à continuer d'accueillir dans de bonnes conditions les artistes et acteurs culturels qui s'installent sur notre territoire à la recherche d'espaces de travail et de développement professionnel : cette forme d'hospitalité artistique apparaît en effet comme un atout majeur qui vient renforcer les enjeux d'hospitalité résidentielle et touristique de la Seine-Saint-Denis.

Cela doit aussi amener à corriger, dans une logique d'aménagement culturel du territoire, des déséquilibres structurels, que ce soit en termes de couverture territoriale, bien plus dense à l'ouest qu'à l'est du territoire, ou en termes de secteurs, avec une sous-représentation de certains acteurs, notamment dans le domaine du patrimoine ou des arts visuels par exemple.

Et, à l'heure où les villes et paysages de Seine-Saint-Denis connaissent des transformations profondes liées aux JOP ou aux dynamiques de métropolisation, il s'agit aussi d'envisager la manière dont l'investissement dans l'art, via des commandes artistiques, peut accompagner les mutations de notre territoire et construire le patrimoine d'aujourd'hui et de demain : c'est le sens du programme d'art dans l'espace public que nous avons adopté lors de la séance du 15 décembre 2022, qui vise à accompagner et valoriser les mutations de l'espace public en Seine-Saint-Denis dans une démarche de transformation, et constitue ainsi la première pierre de notre relance de l'investissement dans les domaines culturel et patrimonial.

II/ UN DIAGNOSTIC QUI APPELLE À CONJUGUER DES ENJEUX D'HÉRITAGE ET D'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

Pour élaborer ce Plan, un diagnostic a été engagé, alliant retour d'expérience, recensement de besoins, identification des bonnes pratiques et concertation. Conduit sur près de neuf mois, ce travail a pu prendre appui sur trois démarches récentes qui ont traversé les politiques départementales :

- les deux plans de rebond écologique et solidaire portés par notre collectivité en 2020 et en 2021 dans le cadre de la crise sanitaire ont permis de souligner l'enjeu d'accompagner

les acteurs artistiques et culturels du territoire dans un effort d'adaptation et de résilience.

En effet, au-delà des aides d'urgence mobilisées pour les acteurs frappés par les difficultés de trésorerie, plus des deux tiers des trois millions d'euros dédiés aux acteurs culturels et patrimoniaux dans le cadre de ces deux plans ont servi à développer des modes de diffusion hors de leur équipement, que ce soit dans le domaine numérique ou en itinérance dans l'espace public, soulignant ainsi des faiblesses structurelles dans les modes de diffusion et appelant à un effort d'investissement dans la durée. Les solutions inventées dans ce moment de crise par les acteurs ont témoigné de la nécessité d'avoir une intervention qui s'adapte à une grande diversité de propositions, et ont souligné l'enjeu de favoriser les coopérations entre acteurs pour que ces solutions puissent être mutualisées.

Par ailleurs, ces plans de rebond ont permis d'initier une commande photographique pour documenter le moment de la crise sur notre territoire, témoignant du fait que la reprise de l'investissement représentait également un levier pour conjuguer soutien à la création et récit de la Seine-Saint-Denis telle qu'elle est et qu'elle devient, afin de dépasser les images médiatiques ou les stigmates qu'on lui impose trop souvent de l'extérieur ;

- l'élaboration du CPER 2021-2027 a produit un résultat contrasté pour notre département.

Si on peut se réjouir que 14 projets inscrits en Seine-Saint-Denis, représentant un engagement de 48,93 M€, aient été retenus dans le volet culture et patrimoine du CPER, force est de constater que nombre de propositions portées par notre collectivité ont été ignorées dans les arbitrages rendus par l'État et la Région. Ainsi, l'enjeu du soutien aux lieux de fabrique artistiques et culturels, qui offrent des espaces de travail indispensables à de nombreux artistes installés sur notre territoire (le 6B à Saint-Denis, Mains d'œuvres à Saint-Ouen, la Villa Mais d'Ici à Aubervilliers...) n'a pas été pris en compte, alors même que ces lieux font face à d'importants enjeux bâtimentaires. Il en va de même de notre proposition de créer un fonds dédié à la Haute qualité d'usage (HQU) pour favoriser l'inclusion des équipements culturels et patrimoniaux, ou d'un fonds mutualisé pour la rénovation énergétique des bâtiments culturels et patrimoniaux ;

- les résultats de la démarche « Seine-Saint-Denis 2030 » initiée par notre collectivité ont été une source d'inspiration pour prendre en compte les mutations à l'œuvre dans notre territoire, que ce soit en termes de mobilités, de transformations des espaces publics ou, plus globalement, de résilience.

Au-delà, ce diagnostic met en exergue que la démarche initiée nécessite de **penser les enjeux de complémentarité de l'intervention départementale** (bloc local, et notamment les EPT amenés à se saisir de compétences culturelles, Région, État) **et l'effet levier de l'intervention départementale**, au regard des aides déjà existantes, **afin d'impacter durablement l'aménagement culturel du territoire et agir sur les usages et les pratiques des habitant.e.s.**

En regard de ces premiers points d'appui, une démarche de diagnostic systématique a été mise en place par les services départementaux. Celle-ci s'est d'abord appuyée sur un recensement des besoins ou projets d'investissement envisagés par les acteurs culturels et patrimoniaux soutenus en fonctionnement par notre collectivité (cf. cartographie en annexes B2) :

- ce sont ainsi près d'une centaine de projets qui ont été recensés pour 83 partenaires. Ces projets recouvrent des réalités disparates puisque l'on compte notamment, un projet de création de nouvel équipement, 8 projets de réhabilitation, 24 projets d'aménagements plus légers, 7

projets de travaux liés aux enjeux énergétiques ou 21 projets liés au développement d'une diffusion itinérante ou numérique. Le volume total des projets identifiés témoigne de l'ampleur des besoins sur notre territoire, qui vont de plusieurs dizaines de millions d'euros pour le montant global des travaux du projet le plus important, à moins de 50 000 € pour le projet le moins coûteux ;

- ce recensement témoigne d'un **fort déséquilibre territorial** dans la répartition des besoins : ainsi, 40 % sont répartis sur le territoire d'Est-Ensemble, et 31 % sur celui de Plaine-Commune. Ce déséquilibre, qui reflète un véritable découplage des dynamiques de développement culturel entre l'est et l'ouest de notre département, sera un point d'attention de la mise en œuvre de ce Plan ;

- ce déséquilibre territorial est redoublé par un **déséquilibre sectoriel**, puisque l'on note une forte prédominance des besoins d'investissement liés au spectacle vivant (dont les arts du cirque) qui représentent 34 % des projets recensés, contre 25 % pour le patrimoine, ou 5 % pour les arts visuels. Là aussi, la mise en œuvre du Plan devra chercher à avoir des effets correcteurs.

-pour le volet patrimoine, on note un faible nombre d'ensembles protégés actuellement au titre des monuments historiques (loi 1913), proportionnellement très peu nombreux en Seine-Saint-Denis eu égard aux édifices ou sites identifiés pour leur intérêt patrimonial majeur, et à l'inverse un nombre important d'opérations de réhabilitation et de reconversion des lieux de travail, qui s'ils ne bénéficient pas d'un classement, portent des témoignages du passé industriel, maraîcher ou horticole comme des éléments de l'activité tertiaire et sont donc marqueurs de l'identité du territoire.

Par ailleurs, de nombreux entretiens qualitatifs ont également été conduits avec d'autres institutions publiques engagées dans des démarches similaires ou pouvant disposer de fonds et d'aides à l'investissement :

-le dialogue mené avec les financeurs institutionnels en Île-de-France (Caisse des dépôts et consignations, MGP, DRAC, Région) a permis de mettre en avant que ces financeurs concentrent l'essentiel de leurs moyens sur les enjeux bâtimentaires. Il en ressort qu'ils portent des orientations relativement homogènes permettant notamment pour un acteur de cumuler les aides à l'investissement (fonds d'investissement métropolitain pour les communes et EPT, aide à la construction, rénovation et aménagement des lieux culturels, aide à l'investissement numérique, etc.). Ils n'affichent pas directement la question des enjeux de transition écologique ou des usages, même si les aides proposées peuvent y répondre. À cet égard, un recensement des aides à la transition écologique a été proposé par notre Délégation à la transition écologique en vue d'identifier le panel d'aides mobilisables hors secteur culturel et patrimonial ;

-les échanges conduits avec d'autres Départements de plus d'un million d'habitants (Essonne, Gironde, Isère, Loire-Atlantique, Yvelines...) ; la Métropole de Lyon, la Ville de Paris, etc. ont permis d'identifier des pratiques inspirantes : la création d'une ressourcerie dédiée au champ culturel (Lyon), des démarches d'économie circulaire, de réemploi et d'aide aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments (Gironde) ; une aide à l'investissement dans les tiers-lieux (Isère) ; une aide à l'investissement culturel d'avenir (Yvelines) regroupant les projets de requalification, d'acquisition de mobiliers ou d'équipements nomades traitant ainsi les enjeux de la diffusion et des usages ; un fonds dédié d'aide à l'investissement, de soutien à l'équipement de projet, de numérique, très souple et activable facilement (Paris). À noter que ces collectivités proposent généralement des Plans pluriannuels d'investissement pluri-sectoriels : le Département

sera parmi les premiers à se positionner sur un Plan pluriannuel d'investissement entièrement dédié aux secteurs culturel et patrimonial.

Des recommandations au regard des transitions identifiées et du diagnostic

La prise en compte de transitions identifiées et des éléments du diagnostic a permis de faire ressortir des recommandations pour l'élaboration du Plan, organisées autour de trois grands enjeux (bâtiments ; équipements liés aux évolutions des usages ; collections) :

Recommandation 1 (enjeux bâtimentaires) :

Construire un volet d'aide à la construction, à la réhabilitation et à la rénovation environnementale de bâtiments culturels et patrimoniaux pour des typologies de lieux éligibles à une aide en fonctionnement du Département, afin d'éviter une sur-sollicitation ou une dispersion des moyens départementaux, qui ne seraient ni soutenables ni efficaces.

1.1 : ***Poser des critères de priorisation et/ou de bonification pour des projets qui répondent aux enjeux de déséquilibre territorial ou sectoriel propres à notre territoire.*** Cette recommandation bénéficierait à des projets situés dans les EPT de l'est du Département, en lien avec un des volets de notre nouveau Schéma de coopération culturelle (« priorité développement culturel ») ou qui développent une offre dans des secteurs sous-représentés en Seine-Saint-Denis.

1.2 : ***Poser des critères de priorisation et/ou de bonification pour des projets qui répondent aux enjeux de résilience énergétique et climatique ou de Haute qualité d'usage (HQU).*** Cette recommandation doit permettre de prendre en compte des enjeux non-inscrits dans le CPER mais qui nous semblent essentiels pour les générations futures, ou pour l'accueil des publics prioritaires du Département.

1.3 : ***Porter un effort de préservation au-delà des seuls ensembles protégés actuellement au titre des monuments historiques (loi 1913),*** proportionnellement très peu nombreux en Seine-Saint-Denis eu égard aux édifices ou sites identifiés pour leur intérêt patrimonial majeur, marqueurs de l'identité historique forte de ce territoire.

Recommandation 2 (enjeux de l'accompagnement de l'évolution des usages) :

Construire un volet d'aide départementale en investissement qui dépasse le seul enjeu de construction ou de réhabilitation des bâtiments culturels et patrimoniaux pour faire face aux enjeux des transitions sociétales. Cette recommandation doit permettre notamment d'accompagner les acteurs culturels et patrimoniaux qui souhaitent amplifier ou développer de nouvelles formes « d'aller vers » les habitants (diffusion numérique, itinérance...)

Recommandation 3 (enjeux des collections) :

3.1 : Construire un volet d'intervention départementale pour développer les commandes artistiques qui accompagnent les mutations du territoire. Cette recommandation doit permettre, en plus du programme d'art dans l'espace public déjà adopté, d'initier des commandes artistiques qui viennent documenter les mutations du territoire, comme cela s'est fait dans le cadre de la crise sanitaire, ou comme cela pourra être proposé dans le cadre du moment olympique.

3.2 : Construire un volet d'aide départementale en investissement pour des aides ponctuelles de soutien à la restauration et la conservation préventive des objets d'art et mobiliers. Cette recommandation doit permettre de répondre à des demandes ponctuelles de propriétaires, publics ou privés, qui souhaitent engager des interventions de préservation et de valorisation d'œuvres ou d'objets attachés à l'histoire du territoire et qui ne bénéficient pas de sources de financement suffisantes pour cela.

Pour construire ce Plan, ces recommandations issues du diagnostic ont été traduites dans des objectifs partageables avec nos partenaires et qui viennent traduire pleinement les feuilles de route de la mandature en matière culturelle et patrimoniale sur le volet investissement.

III/ UN PLAN INSCRIT AU CŒUR DES AMBITIONS DE LA MANDATURE, QUI CONJUGUE SOUTIEN AUX PARTENAIRES ET INITIATIVES DÉPARTEMENTALES

III.1 Un plan construit autour de trois orientations

En regard des recommandations issues du diagnostic, ce Plan a pour ambition de traduire dans un effort d'investissement les objectifs de la mandature pour les politiques culturelle et patrimoniale départementales :

-politique culturelle départementale : démocratiser l'excellence sous toutes ses formes, et favoriser l'inclusion (**démocratisation**) ; embellir et se réapproprier l'espace public comme un espace d'hospitalité et de partage (**embellissement**) ; faire de la culture un levier de rayonnement pour le territoire et de fierté pour les habitants (**rayonnement**) ; favoriser les parcours de réussite dans les filières artistiques et culturelles (**parcours de réussite**).

-politique patrimoniale départementale : valoriser le patrimoine départemental en favorisant des processus de reconversion et de restauration vertueux (**valorisation**) ; développer la connaissance du patrimoine contemporain matériel et immatériel auprès d'un large public (**connaissance**) ; contribuer à mettre en réseau les lieux de mémoire de la Seconde Guerre mondiale sur le territoire départemental (**mise en réseau**) ; continuer à assurer un rôle d'expertise et d'aide à l'identification et à la valorisation du patrimoine du territoire (**expertise**).

Trois orientations ont ainsi été retenues pour ce Plan :

-Orientation 1 : Accompagner la réhabilitation et la construction de bâtiments culturels et patrimoniaux adaptés aux enjeux de transition du 21^e siècle

Cette ambition, centrée sur les bâtiments culturels et patrimoniaux, vise à répondre aux enjeux de la recommandation 1 du diagnostic territorial.

Les bâtiments culturels et patrimoniaux restent des outils indispensables pour l'hospitalité des artistes et des œuvres sur notre territoire. Ils sont aussi des espaces privilégiés de rencontre pour les habitants, et les outils d'une démocratisation culturelle au cœur des politiques menées de longue date par le Département. La qualité du bâti y apparaît comme un enjeu majeur, mais ne saurait se résumer à des enjeux de mise à niveau des équipements existants, ou à la construction d'équipements sur le modèle de ceux du passé.

Pour répondre aux enjeux de transitions identifiés et accompagner l'évolution des missions de ces équipements, l'ambition du Département sera de porter un soutien articulé à des exigences de transformation des équipements culturels et patrimoniaux, que ce soit en termes de qualité environnementale ou de développement des usages, autour de l'idée de « Haute qualité d'accueil – HQA », ou « Haute qualité d'usage - HQU », en s'articulant avec les enjeux d'accessibilité universelle, ou encore de « Haute qualité temporelle - HQT » qui doivent permettre de renouveler l'expérience de la rencontre avec l'art, la culture ou le patrimoine. Il s'agira ainsi de faire écho à nos compétences obligatoires en matière de solidarités et d'accompagner le développement d'une nouvelle génération d'équipements culturels et patrimoniaux plus inclusifs, plus sobres et résilients, pour en faire une « marque » de fabrique de notre territoire. Il s'agira aussi de favoriser les dynamiques de mutualisations d'espaces en matière d'usages dans une perspective de résilience (Haute qualité temporelle – HQT – des bâtiments). Un équipement culturel pourrait, par exemple, mettre à disposition d'autres acteurs du territoire ses espaces quand le bâtiment n'est pas utilisé, ou être un lieu identifié en cas de conditions climatiques difficiles pour accueillir les publics de proximité si l'équipement dispose d'espaces verts ou climatisés.

Cette ambition s'inscrit directement dans l'objectif de démocratisation de la politique culturelle départementale, et l'objectif de valorisation de la politique patrimoniale du Département.

-Orientation 2 : Accompagner l'évolution des usages culturels et patrimoniaux pour mieux inclure les habitants

Cette ambition, axée sur les enjeux d'usages, vise à répondre aux enjeux de la recommandation 2 du diagnostic territorial.

Il s'agira, à la suite de la crise sanitaire, de soutenir des acteurs artistiques, culturels et patrimoniaux dans la mise en place de nouveaux modes de partage, que ce soit par le numérique, l'itinérance ou le hors-les-murs, qui font sens au-delà du « moment COVID ». Cette ambition témoigne de la volonté du Département de ne pas circonscrire l'investissement dans les domaines culturel et patrimonial aux seuls enjeux bâtimentaires, mais de l'orienter également sur la diffusion afin de pouvoir accompagner la manière dont se repensent les mobilités des œuvres et des publics, l'utilisation du numérique - en mesurant son potentiel et ses limites en matière d'impact environnemental. Il s'agira notamment de pouvoir accompagner, dans des territoires dépourvus de lieux culturels structurants et sur lesquels ce type de projet n'existe pas ou peu, des formes alternatives et soutenables d'aménagement culturel.

Cette ambition s'inscrit directement en lien avec l'objectif de démocratisation de la feuille de route de la politique culturelle départementale, dans une logique notamment de diffusion, et en prise avec l'objectif de connaissance de la politique patrimoniale du Département.

-Orientation 3 : Faire vivre des collections artistiques et patrimoniales qui racontent la Seine-Saint-Denis dans sa diversité

Cette ambition, axée sur les collections artistiques et patrimoniales qui font la richesse de notre territoire, vise à répondre aux enjeux des recommandations 3 du diagnostic territorial.

Dans le domaine culturel, la mise en œuvre d'un nouveau programme d'art dans l'espace public, adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2022, est d'ores et déjà venue poser un jalon dans notre volonté d'inscrire la création artistique au plus près des habitants et des mutations urbaines de notre territoire, en contribuant à créer un « musée à ciel ouvert » venant enrichir le patrimoine de la Seine-Saint-Denis. Cet outil majeur de notre intervention pourra être complété plus épisodiquement par des commandes artistiques ou l'achat d'œuvres de la collection départementale d'art contemporain qui viennent faire écho aux mutations de notre territoire ou les questionner, à l'aune des enjeux d'héritage de l'Olympiade culturelle et de la candidature pour la Capitale européenne de la culture 2028 notamment.

Il s'agira enfin, à côté de ces initiatives autour de la création de nouvelles œuvres, d'assurer dans le champ patrimonial la reprise d'une dynamique de restauration et de conservation préventive d'œuvres d'art et du patrimoine mobilier existants implantés dans les bâtiments ou l'espace public et, ici encore, représentatifs de la singularité de l'histoire de la Seine-Saint-Denis.

Cette ambition s'inscrit directement en lien avec les objectifs d'embellissement et de fierté de la feuille de route de la politique culturelle départementale, et en prise avec les objectifs de valorisation et d'expertise de la politique patrimoniale du Département.

III.2 Des outils de l'intervention départementale adaptés à la diversité des enjeux

Pour traduire ces trois orientations dans des nouveaux modes d'intervention qui soient adaptés aux enjeux d'investissement identifiés dans les champs culturel et patrimonial en Seine-Saint-Denis, ce Plan mobilisera une variété d'outils (cf. annexes B1 et B3) :

Orientation 1 : Accompagner la réhabilitation et la construction de bâtiments culturels et patrimoniaux d'intérêt départemental aux enjeux d'inclusion, de transition et de résilience du 21^e siècle

La mise en œuvre de cette orientation devra prendre en compte des situations très disparates : il s'agira en effet d'accompagner tant la construction ou la mise à niveau de certains équipements structurants inscrits au CPER (Fratellini, ENACR, Ateliers Médicis, etc.) ou non (AMuLoP, mise en réseau des lieux de mémoire de la Résistance et de la Déportation ...), que le devenir de bâtiments départementaux à forte valeur patrimoniale affectés à des usages culturels, sportifs et/ou associatifs (Dynamo Bis, Maison de l'arbre, Bâtiment K, bâtiments des parcs départementaux de la Poudrerie ou de Marville, etc.).

À cet égard, **3 enjeux spécifiques** ont été identifiés, qui appellent des réponses ciblées :

- **l'enjeu des « lieux de fabrique artistique et culturelle »**, fragiles dans leur économie et la question de la maîtrise de leur foncier ou de leur bâti, mais indispensables à l'accueil des artistes sur le territoire et développant de nouveaux usages artistiques et culturels. Une étude va être conduite avec les acteurs du territoire afin d'appréhender le plus finement possible les enjeux ainsi que les besoins, et d'élaborer d'éventuels outils d'aide à l'investissement dédié ;
- **l'enjeu de lieux patrimoniaux emblématiques des « périphéries urbaines »**, avec des typologies d'ensembles bâtis issus de l'histoire industrielle (usines, bureaux...) qui montrent

aujourd'hui toute leur capacité à proposer de nouveaux usages, mutualisant sous un même toit des espaces accueillant artistes, jeunes entreprises du secteur culturel, lieux de formation ou de pratiques amateurs, etc. Partant du constat d'un développement important de ce type de configurations sur le territoire (ancien site Babcock à La Courneuve / La Fabrique des Cultures, IMGP1 ; anciens Laboratoires Éclair à Épinay-sur-Seine / L'Abominable ; ancienne usine Piver à Aubervilliers / Poush ; ancien site Alstom à Saint-Denis / 6B ; ancien site EIF à Montreuil, etc.), il s'agira ici de penser un cadre d'aide à la réhabilitation du patrimoine qui permette de faire levier pour accompagner au mieux les projets visant à réutiliser le bâti existant. Ce dispositif devra permettre de soutenir la réalisation d'études de faisabilité et de programmation en adéquation avec la forte identité patrimoniale des édifices, et participer ensuite à la conduite de projets architecturaux respectueux des caractéristiques architecturales ou urbaines comme de la mémoire des lieux ;

- **l'enjeu des bâtiments propriété du Département dédiés à un usage culturel et-ou possédant une forte valeur patrimoniale.** Plusieurs bâtiments départementaux se singularisent par leur mise à disposition pour des projets culturels ou artistiques (Dynamo des Banlieues bleues à Pantin, Brasserie Bouchoule pour les Instants Chavirés à Montreuil), alors que d'autres, telle la Bourse départementale du travail à Bobigny, possèdent une forte valeur patrimoniale. Par ailleurs, plusieurs bâtiments (anciens collèges, Bâtiment K à Bobigny) disposent d'un potentiel de reconversion vers de nouveaux usages artistiques ou culturels. Ce patrimoine départemental appelle donc un effort d'investissement pour garantir la juste prise en compte de la valeur patrimoniale de certains édifices ou ensembles : il s'agira pour le Département de pouvoir porter la maîtrise d'ouvrage de projets globaux de rénovation, en s'appuyant par exemple sur la réalisation de diagnostics patrimoniaux et sanitaires préalables, et en sollicitant le concours financier de la Région, de l'État, de l'Europe ou d'autres acteurs pertinents. Cette démarche volontariste sur notre propre patrimoine aura aussi vocation à asseoir l'exemplarité du Département vis-à-vis des autres acteurs territoriaux dans l'engagement d'une démarche résiliente.

Afin de prendre en compte ces différents enjeux liés à cette première orientation, le Plan se déploiera dès 2023-2024 à travers trois outils d'intervention :

- **un cadre d'aide à la construction, à la réhabilitation et à la rénovation environnementale des équipements culturels et patrimoniaux d'intérêt départemental ;**
- **un fonds de soutien à la reconversion du patrimoine remarquable (protégé et non protégé) ;**
- **une enveloppe dédiée à la réhabilitation et à la reconversion de bâtiments départementaux à forte valeur patrimoniale ou dédiés à des usages artistiques et culturels.**

Le règlement de ces différents dispositifs sera élaboré sur la base d'une définition de l'intérêt départemental, qui conditionnera l'intervention du Département et sera assise sur des critères complémentaires et cumulatifs :

- **la dimension de rayonnement du projet :** les projets soutenus devront être caractérisés par un rayonnement qui dépasse le seul territoire d'implantation de la commune, en termes de publics fréquentant l'équipement et d'offre artistique, culturelle ou patrimoniale. Celle-ci devra

présenter un caractère singulier et remarquable, qui pourra être attesté notamment par une reconnaissance de type labellisation ;

- **la dimension d'inclusion du projet** : les projets soutenus devront être caractérisés par une volonté affirmée de diversifier les publics et d'inclure les habitants de Seine-Saint-Denis au cœur de leur action. Ils devront poursuivre un objectif de maintien et d'amélioration des services à la population ou de développement de nouveaux services : travaux de constructions neuves, d'extension ; travaux d'entretien et de mise aux normes (PMR, énergétiques, etc.) ; travaux de requalification permettant d'adapter les structures aux nouveaux usages ; études diagnostics visant à qualifier les éléments patrimoniaux majeurs à conserver et restaurer ;

- **la dimension de cohérence du projet** : les projets soutenus devront être éligibles à une aide au fonctionnement du Département, afin de démontrer leur cohérence avec les politiques départementales sectorielles culturelle ou patrimoniale.

Ces règlements intégreront en outre les recommandations du diagnostic territorial :

-en fixant des seuils d'intervention en volume financier et en pourcentage différenciés en fonction des configurations de financement (recommandations 1.3 à 1.5) ;

-en définissant des critères de bonification liés à la correction des déséquilibres territoriaux (recommandation 1.1).

En termes de bénéficiaires, la diversité des projets soutenus amènera à accompagner tant des acteurs publics (une commune propriétaire d'un bâtiment culturel ou patrimonial d'intérêt départemental, comme un centre dramatique national, par exemple) que privés (une association ou une coopérative propriétaire d'un lieu culturel ou patrimonial d'intérêt départemental, par exemple).

En revanche, la définition de cette orientation exclut du champ d'intervention du Département les équipements culturels publics de proximité en régie directe des villes et des EPT, tels que les médiathèques, conservatoires, cinémas ou théâtres de ville, qui n'entreront pas dans le critère de rayonnement départemental et appelleraient un effort budgétaire non soutenable par le Département au regard du volume de besoins déjà identifié par ailleurs. Il s'agira plutôt, pour ce type d'équipements, de responsabiliser l'échelon territorial et d'encourager des prises de compétences comme cela s'est fait à Est-Ensemble ou Plaine-Commune, notamment par la mise en place de dispositifs en fonctionnement du type Contrats territoire lecture à l'échelle intercommunale. Cependant, un accompagnement dans le cadre de l'orientation 2 de ce Plan pourra être proposé à ces équipements sur des territoires identifiés dans le cadre du schéma de coopération culturelle et patrimonial « priorité développement culturel ».

Le Département sera par ailleurs particulièrement attentif aux secteurs artistiques et culturels en fragilité. Ainsi le Plan Cap'2030 s'articulera avec les enjeux identifiés dans le cadre des Schéma d'orientation et de développement sectoriels mis en place en Seine-Saint-Denis (SODAVI pour les arts visuels, SOLIMA pour les musiques actuelles...) en accompagnant par exemple le développement d'espace de travail adaptés pour les artistes. Une attention particulière sera également portée aux lieux dédiés aux pratiques urbaines dans le cadre du plan dédié qu'entend mettre en place le Département, et sur les lieux d'enseignements artistiques supérieurs, notamment pour la filière des arts du cirque au vu de sa singularité sur le territoire.

En matière de patrimoine, le soutien aux projets ira au-delà des seuls ensembles protégés actuellement au titre des monuments historiques (loi 1913), proportionnellement très peu nombreux en Seine-Saint-Denis eu égard aux édifices ou sites identifiés pour leur intérêt patrimonial majeur, marqueurs de l'identité historique forte de ce territoire. L'intervention départementale portera prioritairement sur les opérations de réhabilitation et de reconversion des lieux de travail, qu'il s'agisse des témoignages du passé industriel, maraîcher ou horticole comme des éléments de l'activité tertiaire. Le soutien sera conditionné à une ouverture au public des ensembles reconvertis à des fins culturelles, éducatives, sociales ou encore sportives.

Orientation 2 : Accompagner l'évolution des usages culturels et patrimoniaux pour mieux inclure les habitants

Afin de mettre en œuvre cette orientation qui vise à soutenir une grande variété d'initiatives à même de faire évoluer les formes de rencontre et de partage de l'art, de la culture et du patrimoine, les aides départementales liées à cette orientation pourront se présenter de manière agile, sous forme d'appels à projet et être ajustées au fur-et-à-mesure des années en fonction des enjeux et besoins identifiés.

Pour 2023-2024, un appel à projets pourra être lancé : sur les projets d'accessibilité, de numérique et d'itinérance.

Le règlement de cet appel à projets intégrera également des enjeux liés aux déséquilibres sectoriels et territoriaux, et visera à favoriser les coopérations et mutualisation d'acteurs qui s'avèrent vertueuses, tant en termes d'efficacité économique que de rayonnement territorial.

En termes de bénéficiaires, cet appel à projets sera ouvert à une grande diversité d'acteurs, tant publics (y compris les équipements municipaux de proximité tels que médiathèques, conservatoires, théâtres de ville et cinémas dans les territoires identifiés dans le schéma de coopération territoriale culturel et patrimonial « priorité développement culturel ») que privés, afin de permettre l'accompagnement de l'écosystème culturel du territoire dans sa diversité.

Orientation 3 : Faire vivre des collections artistiques et patrimoniales qui racontent la Seine-Saint-Denis dans sa diversité

Afin de porter cette orientation visant à enrichir, conserver et partager les collections artistiques et patrimoniales qui font la richesse de notre collectivité et du territoire, plusieurs outils seront activables :

- **un accord cadre pour sélectionner les acteurs artistiques et culturels impliqués dans la mise en œuvre effective de notre programme d'art dans l'espace public** sera lancé en 2023 ;
- **des commandes artistiques pourront être initiées pour faire le récit de notre territoire,** comme c'est le cas de celles lancées cette autour du « Récit des Jeux » qui solliciteront écrivains et photographes pour raconter la Seine-Saint-Denis à l'heure des JOP et garder trace du moment olympique ;
- **des acquisitions d'œuvres pour la collection départementale pourront être engagées,** comme cela sera le cas pour un projet d'exposition organisée avec le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis en 2024 sur le croisement entre art et sport, ici aussi en écho au moment olympique ;

- enfin, une enveloppe sera réservée à des opérations d'aide à la restauration et la conservation préventive des patrimoines mobiliers publics pour accompagner les propriétaires (notamment les communes, mais aussi des établissements publics...) dans un effort de préservation.

Ce sont ainsi, au total, une dizaine d'outils qui seront mobilisables pour mettre en œuvre les trois orientations du Plan, présentés sous forme de cartographies en annexes B.

IV. DES MOYENS ET DES MODALITÉS DE DÉPLOIEMENT À LA HAUTEUR DES AMBITIONS

Afin de concrétiser les trois orientations qui le constituent, le Plan sera doté de moyens budgétaires nouveaux et inédits, dont le déploiement devra se penser sur la durée du mandat au regard de la multiplicité et de la complexité des enjeux identifiés.

IV.1 Un effort budgétaire majeur pour investir en faveur de la culture et du patrimoine en Seine-Saint-Denis

L'évolution forte de l'écosystème culturel, artistique et patrimonial et la multiplicité des enjeux à prendre en compte soulignent la difficulté à élaborer une programmation budgétaire ventilée annuellement pour chacune des trois orientations du Plan.

Si ce travail de ventilation budgétaire fine se poursuit, il a été décidé de doter le Plan CAP'2030 d'une enveloppe globale de 50 millions d'euros pour l'ensemble des volets sur la période 2023-2028, en prenant en compte les crédits dédiés à la requalification des bâtiments propriété du Département voués à des usages culturels et-ou à forte valeur patrimoniale. Cette enveloppe dont le niveau témoigne des ambitions, a été estimée sur la base du travail conduit pendant près d'un an par les services départementaux.

Le travail de construction budgétaire en cours du Plan permet de dégager une première ventilation de cette enveloppe départementale : l'orientation 1 liée aux enjeux bâtimentaires concentrera près de 80 % des moyens, au regard de l'importance des enjeux identifiés (40 M€, dont 20 M€ dédiés à la requalification des bâtiments propriété du Département voués à des usages culturels et-ou à forte valeur patrimoniale). Les orientations 2 (4 M€ soit 8 %) et 3 (6 M€ soit 12 %), liées à des projets d'investissement plus légers pourront donc bénéficier de moyens plus circonscrits.

À l'occasion de l'élaboration du budget prévisionnel 2023, un premier cadrage budgétaire a été amorcé, permettant d'inscrire le soutien à des premières opérations (construction du nouvel équipement des Ateliers Médicis, projet de l'Abominable aux Labos Éclair à Épinay-sur-Seine). Une montée en puissance par palier est envisagée à l'échelle de l'ensemble de la mandature, avec un premier amorçage dès 2023-2024 et un déploiement plus conséquent à partir de 2025.

À noter que sur le volet dédié aux bâtiments départementaux de l'orientation 1, une stratégie de développement des recettes sera mise en œuvre en vue de contribuer au financement des réhabilitations ou reconversions d'équipements, comme cela a pu être fait dans le cadre du projet Dynamo Bis.

IV.2 Accompagner le déploiement du Plan en reconstituant l'expertise des services départementaux

La mise en œuvre des différents volets de ce Plan nécessitera un dialogue renforcé avec les acteurs du territoire afin de les accompagner dans leurs demandes d'aides auprès du Département. Il est ainsi envisagé de préparer les premières contractualisations au printemps 2023, en vue d'une présentation en Commission permanente à l'automne.

Au-delà, un des enjeux pour la réussite de cette relance de l'investissement sur notre territoire est celle de l'acculturation et de l'infusion d'une « culture de l'investissement ». En effet, que ce soit en interne ou en externe, un certain nombre de compétences techniques mais aussi de compréhension des enjeux de transition écologique et énergétique, de résilience, par exemple, sont à mieux appréhender, voire maîtriser.

Pour ce faire, un plan de sensibilisation et de formation des agents départementaux sera proposé ainsi qu'un format qui reste à préciser pour les acteurs du territoire pour les accompagner dans leurs démarches (administratives, juridiques, financières mais aussi techniques, y compris sur les enjeux de la transition écologique, de l'accessibilité, etc.).

Annexe B1 - Planification du Plan 2023-2028

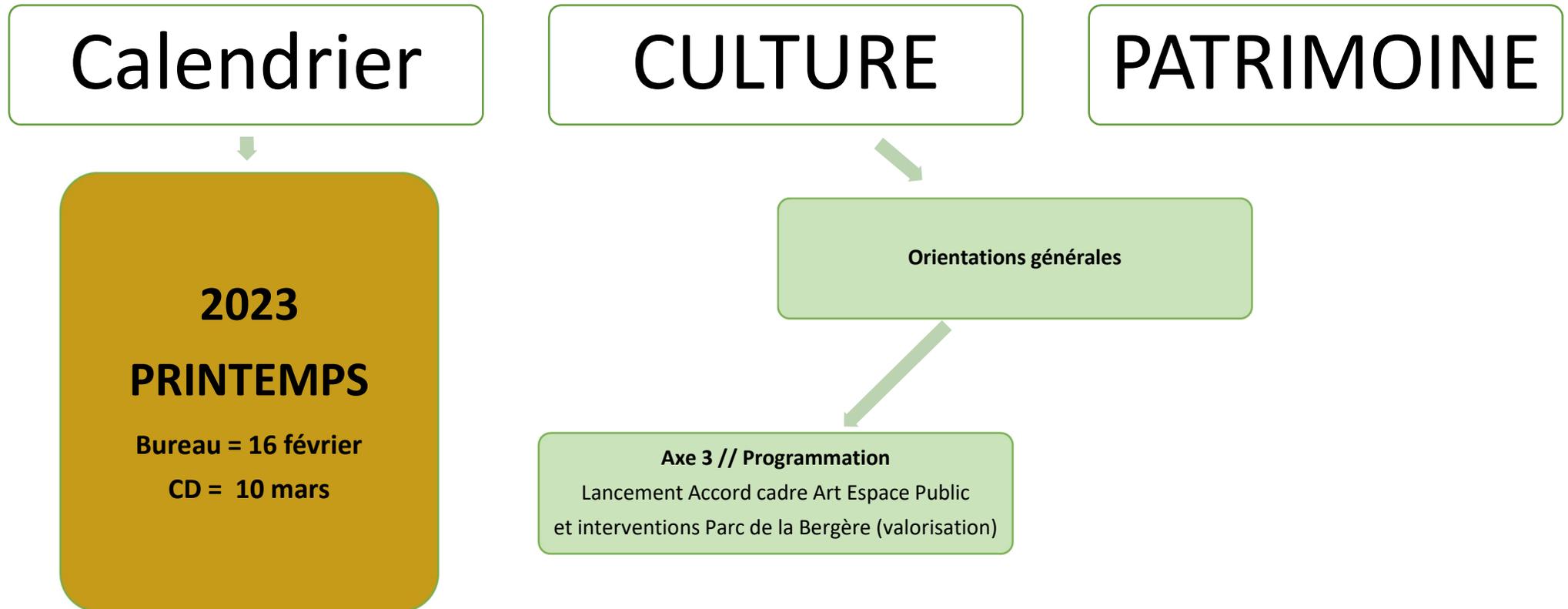
Annexe B2 - Cartographie des besoins recensés des partenaires sur le territoire

Annexe B3 - Aides départementales à l'investissement

**PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT CULTURE & PATRIMOINE
SEINE-SAINT-DENIS 2023-2028**

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Publié le 
ID : 093-229300082-20230310-2023_03_001-DE

**TPOLOGIE DES OUTILS D'INTERVENTION DEPARTEMENTAUX :
AIDES DIRECTES A L'INVESTISSEMENT (CADRE, DISPOSITIF, AAP) ET COMMANDE PUBLIQUE (ETUDES, ACCORD CADRE, ACQUISITIONS)**



Calendrier

CULTURE

PATRIMOINE

2023

PRINTEMPS

CP = 23 mars

Axe 1 // Programmation

Cadre d'aide aux équipements culturels et patrimoniaux d'intérêt départemental

Axe 2 // Programmation

AAP Usages - Accessibilité, numérique & Itinérance

Axe 1 // Programmation

Aide équipements culturels et patrimoniaux d'intérêt départemental :

Soutien projets L'Abominable, Ateliers Médecis

Axe 3 // Programmation

Inauguration Parc de la Bergère

Acquisitions collection

+ Etude sur les lieux de fabrique (MAPA)

Calendrier

CULTURE

PATRIMOINE

2023

AUTOMNE

Axe 1 // Projets

Soutien projets équipements culturels et patrimoniaux d'intérêt départemental

Axe 1 // Programmation

Dispositif d'aide lieux de fabrique

Axe 1 // Programmation

Fonds de soutien à la restauration/reconversion du patrimoine bâti

Axe 2 // Projets

AAP Usages

Axe 3 // Projets

A préciser

Calendrier

CULTURE

PATRIMOINE

**2024
PRINTEMPS**

**2024
AUTOMNE**

Axe 1 // Projets
Soutien projets équipements culturels et patrimoniaux d'intérêt départemental
Dispositif lieux de fabrique ?

Axe 2 // Projet et Programmation
Renouvellement ou nouveaux AAP ?

Axe 3 // Projets
A préciser

Axe 3 // Fonds objets mobiliers
Attribution sub. soutien objets mobiliers

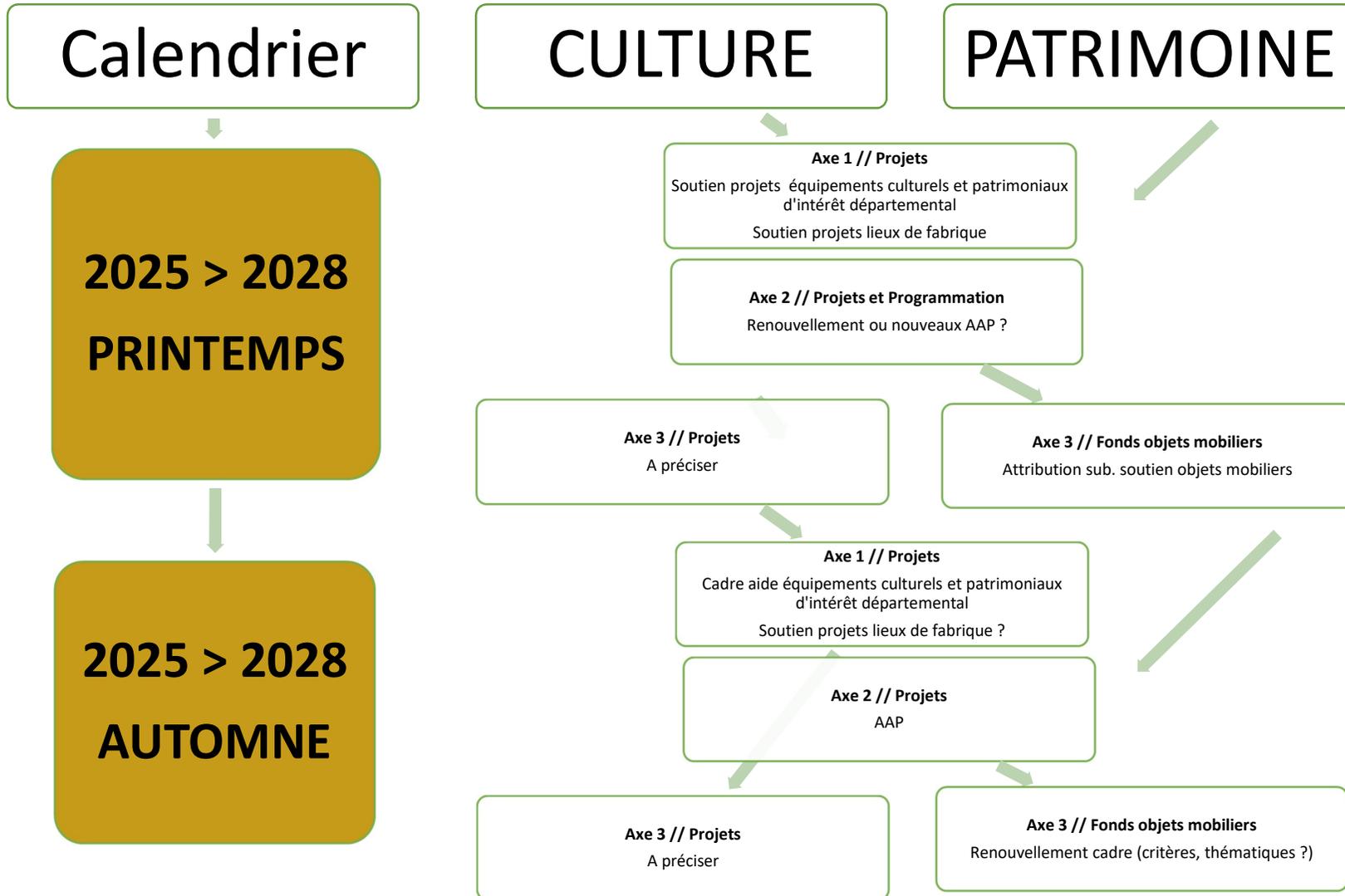
Proposition d'étude sur les ressourceries

Axe 1 // Projets
Soutien projets équipements culturels et patrimoniaux d'intérêt départemental
Soutien projets lieux de fabrique ?

Axe 2 // Projets
AAP

Axe 3 // Fonds objets mobiliers
Renouvellement cadre (critères, thèmes ?)

Axe 3 // Projets
A préciser



Projets de travaux recensés sur axe 1

Enseignement spécialisé

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Publié le
ID : 093-229300082-20230310-2023_03_001-DE

Typologie partenaire équipement

 Partenaire avec équipement

 Partenaire sans équipement

Typologie secteurs

 Partenaire Enseignement spécialisé

Propriétaire/locataire

 Partenaire propriétaire

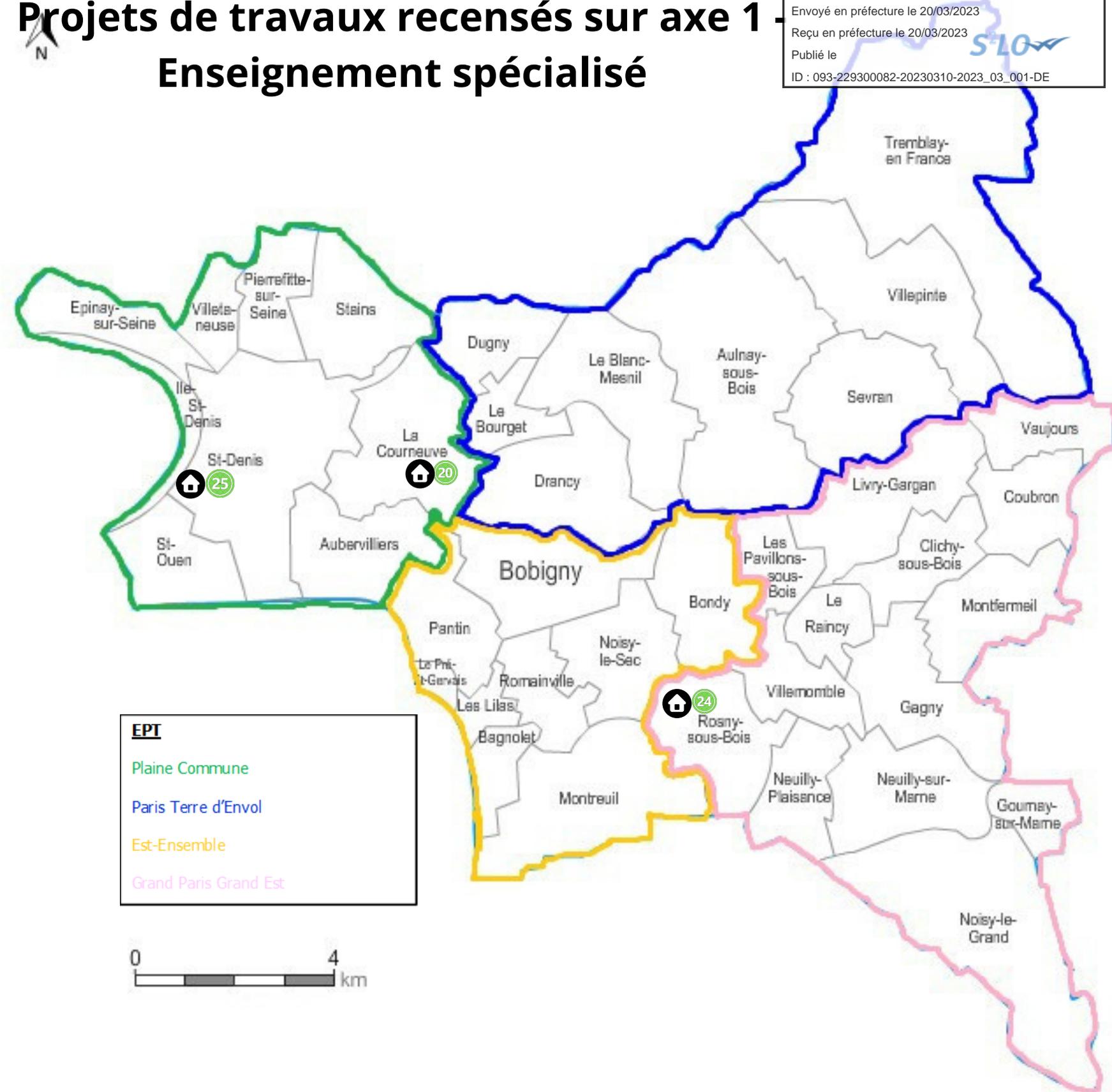
 Partenaire locataire

Partenaires :

20/ Pôle Sup'93

24/ ENACR

25/ Académie Fratellini



Projets de travaux recensés axe 1 – Equipements Arts visuels & Cinéma

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Publié le
ID : 093-229300082-20230310-2023_03_001-DE

Typologie partenaire équipement

 Partenaire avec équipement

 Partenaire sans équipement

Typologie secteurs

 Partenaire Arts visuels

 Partenaire Cinéma

 Cinéma 93 (parc de 23 cinémas)

Propriétaire/locataire

 Partenaire propriétaire

 Partenaire locataire

Partenaires Culture:

1/ Côté Court

2/ La Fontaine aux Images

3/ L'Etoile L'Abominable, vers le Navire

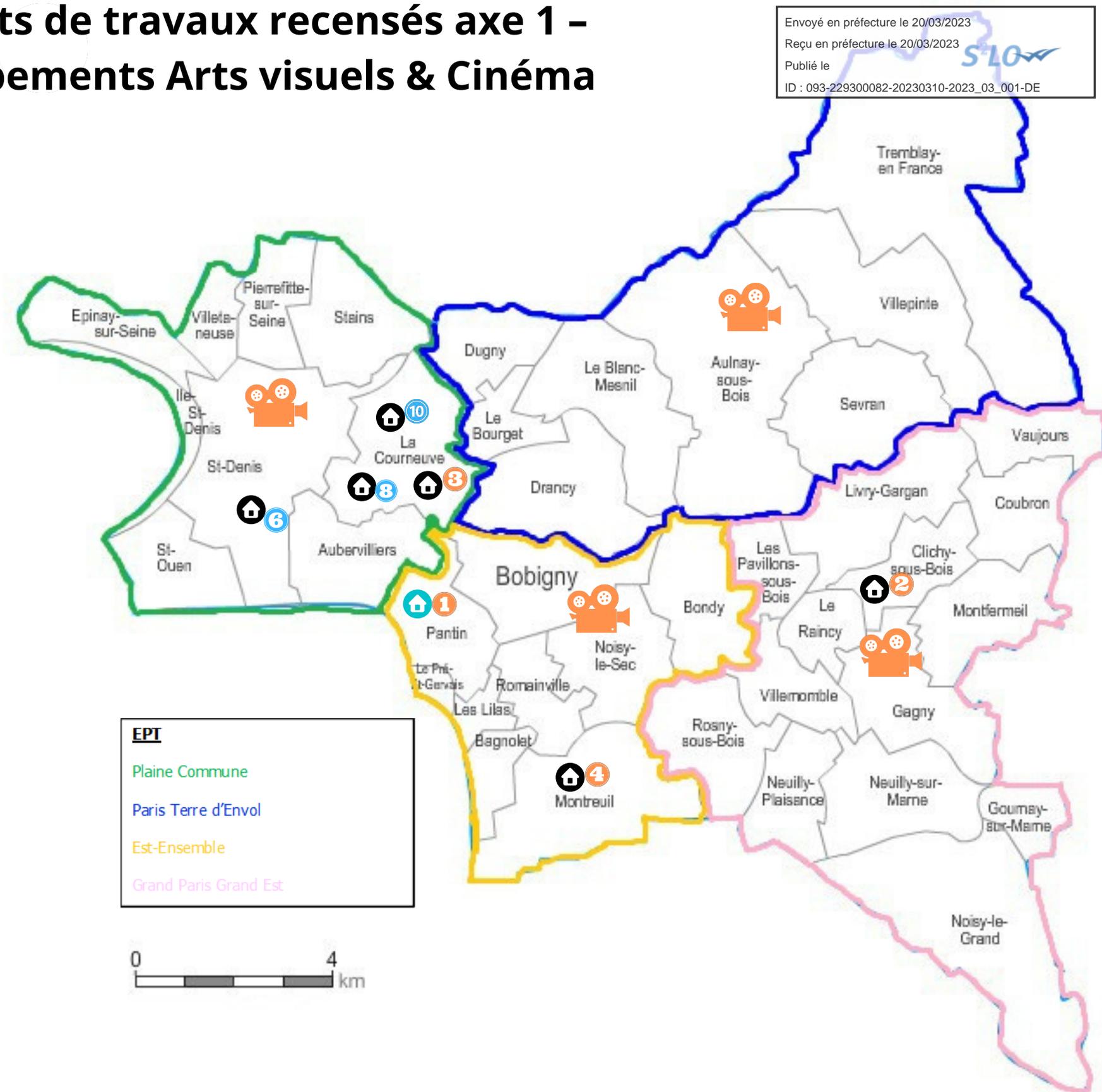
Argo

4/ Le Méliès

6/ 6B

8/ FACE

10/ L'Abominable



EPI
Plaine Commune
Paris Terre d'Envol
Est-Ensemble
Grand Paris Grand Est



Projets de travaux recensés sur axe 1 – Equipements - Lecture publique

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Publié le
ID : 093-229300082-20230310-2023_03_001-DE

Typologie partenaire équipement

-  Partenaire avec équipement  Parc
-  Partenaire sans équipement

Typologie secteur

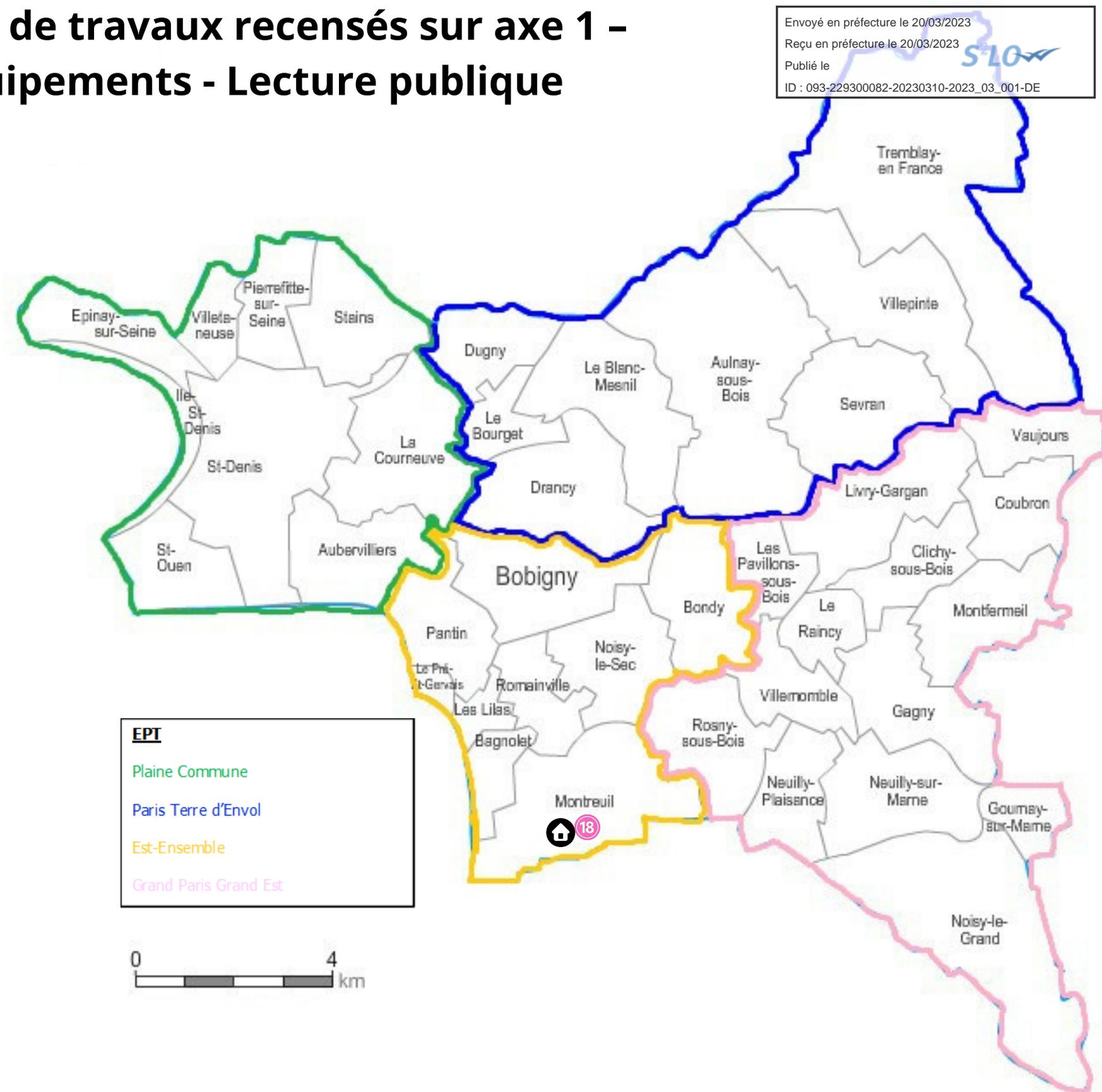
-  Partenaire Livre / lecture publique

Propriétaire/locataire

-  Partenaire propriétaire
-  Partenaire locataire

Partenaire Culture:

18/ Centre de Promotion du livre jeunesse



Projets de travaux recensés sur axe 1 - Equipements - Patrimoine

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
 Reçu en préfecture le 20/03/2023
 Publié le
 ID : 093-229300082-20230310-2023_03_001-DE

Typologie partenaire équipement

-  Partenaire avec équipement
-  Partenaire sans équipement
-  Parc

Typologie secteurs

-  Partenaire Patrimoine

Propriétaire/locataire

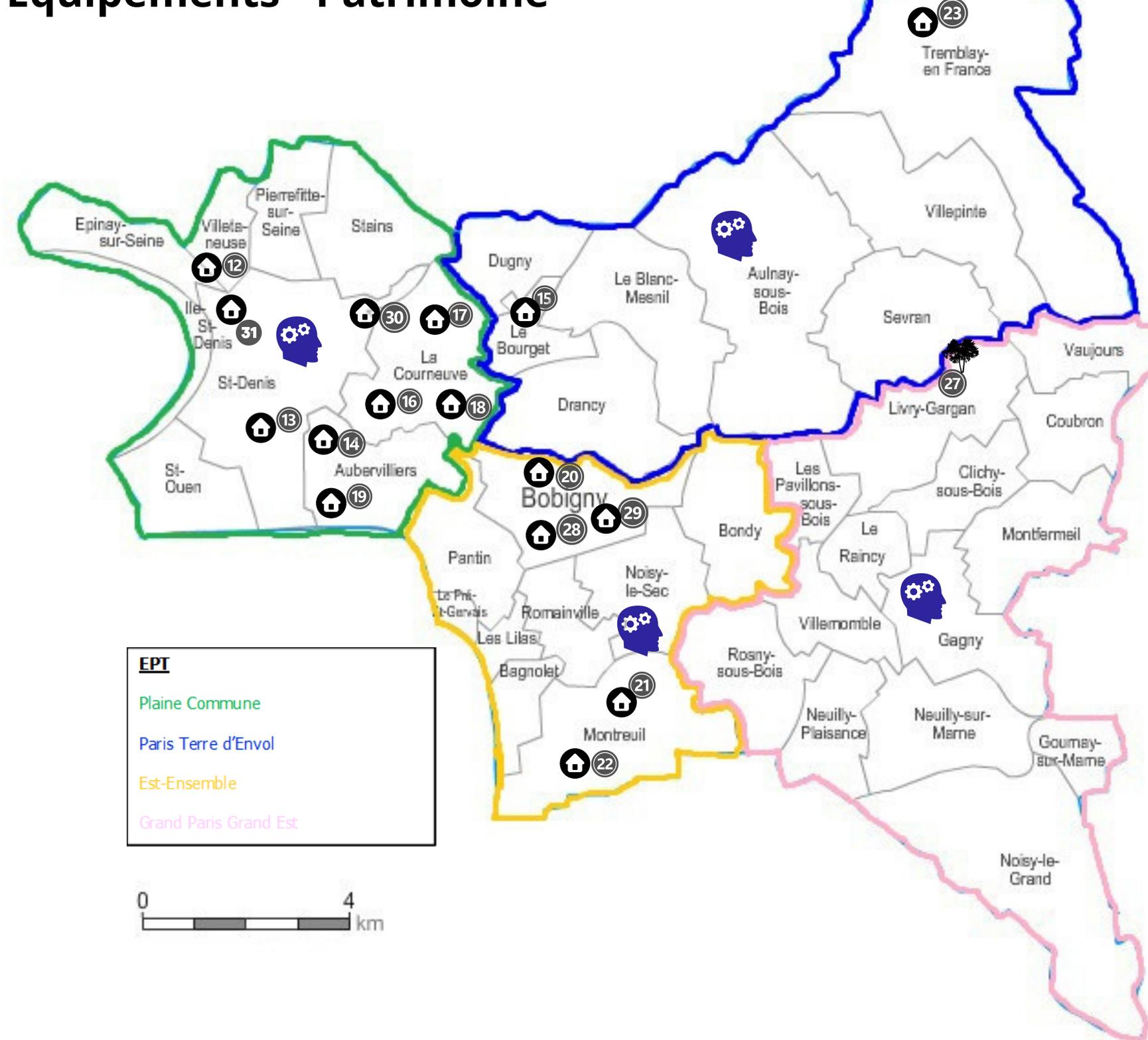
-  Partenaire propriétaire
-  Partenaire locataire
-  Lieux de mémoire de la résistance et de la déportation

Patrimoine départemental :

- 27/ Parc forestier de la Poudrerie
- 28/ Bourse départementale du travail
- 29/ Bâtiment K
- 30/ Parc des sports de Marville
- 31/ Parc Georges-Valbon

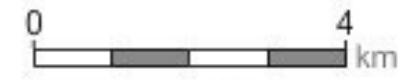
Fonds de soutien au patrimoine non départemental :

- 12/ Studios Vogue
- 13/ Ensemble Coignet
- 14/ AMuLoP
- 15/ Alsthom
- 16/ Christofle
- 17/ Champagnole
- 18/ Babcock
- 19/ Piver
- 20/ L'illustration
- 21/ EIF
- 22/ Mozinor
- 23/ La Grange aux dîmes



EPT

- Plaine Commune
- Paris Terre d'Envol
- Est-Ensemble
- Grand Paris Grand Est



Projets de travaux recensés sur axe 1 - Equipements - Spectacle Vivant

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
 Reçu en préfecture le 20/03/2023
 Publié le
 ID : 093-229300082-20230310-2023_03_001-DE

Typologie partenaire équipement

 **Partenaire avec équipement**

 **Partenaire sans équipement**

Typologie secteurs

 **Partenaire Spectacle vivant (Musique, Danse, Théâtre, Cirque, Marionnettes...)**

Propriétaire/locataire

Partenaire propriétaire 

Partenaire locataire 

Partenaires :

- 1/ Rencontres chorégraphiques de SSD
- 2/ Pasarela
- 3/ Dynamo Bis
- 4/ La Maison de l'Arbre
- 5/ Brasserie Bouchole – Instants Chavirés
- 9/ DCA / La Chaufferie
- 12/ Le CECB
- 13/ Le Point Fort
- 15/ Studio Théâtre de Stains
- 16/ Théâtre Gérard Philippe
- 17/ Théâtre de la Commune
- 19/ Ateliers Médicis
- 21/ Les Poussières
- 22/ Cie Les Demains qui chantent
- 23/ Le Samovar
- 24/ La Maison des jonglages (site 2025)



EPI
 Plaine Commune
 Paris Terre d'Envol
 Est-Ensemble
 Grand Paris Grand Est



Projets de travaux recensés - axe 1

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
 Reçu en préfecture le 20/03/2023
 Publié le
 ID : 093-229300082-20230310-2023_03_001-DE

Typologie partenaire équipement

-  Partenaire avec équipement
-  Partenaire sans équipement
-  Parc

Typologie secteurs

-  Partenaire Spectacle vivant
-  Partenaire Arts visuels - cinéma
-  Partenaire Livre / lecture publique
-  Partenaire Enseignement spécialisé
-  Partenaire cirque / marionnettes
-  Partenaire Patrimoine

Partenaires Culture:

- 1/ Rencontres chorégraphiques de SSD
- 2/ Pasarela
- 3/ Dynamo Bis
- 4/ La Maison de l'Arbre
- 5/ Brasserie Bouchole – Instants Chavirés
- 6/ 6B 32/ Parc des sports La Courneuve
- 7/ La NEF
- 8/ FACE
- 9/ DCA / La Chaufferie
- 10/ L'Abominable
- 11/ La miroiterie
- 12/ Le CECB
- 13/ Le Point Fort
- 14/ La fontaine aux images
- 15/ Studio Théâtre de Stains
- 16/ Théâtre Gérard Philippe
- 17/ Théâtre de la Commune
- 18/ Centre de Promotion du livre jeunesse
- 19/ Ateliers Médicis
- 20/ Pôle Sup'93
- 21/ Les Poussières
- 22/ Cie Les Demains qui chantent
- 23/ Le Samovar
- 24/ ENACR
- 25/ Académie Fratellini
- 26/ La Maison Populaire

Propriétaire/locataire

-  Partenaire propriétaire
-  Partenaire locataire

Partenaires Patrimoine :

- 27/ Parc forestier de la Poudrerie
- 28/ Bourse départementale du travail
- 29/ Bâtiment K
- 30/ Parc des sports de Marville
- 31/ Parc des sports de Saint-Denis



Typologie partenaire équipement

-  **Partenaire avec équipement**
-  **Partenaire sans équipement**

Typologie secteurs

-  **Partenaire Spectacle vivant**
-  **Partenaire Arts visuels - cinéma**
-  **Partenaire Livre / lecture publique**
-  **Partenaire Enseignement spécialisé**
-  **Partenaire cirque / marionnettes**
-  **Partenaire Patrimoine**

Partenaires :

- 1/ Musée d'art et d'histoire P. Eluard   
- 2/ Les laboratoires d'Aubervilliers 
- 3/ Le Point Fort 
- 4/ Nouveau Théâtre de Montreuil  
- 5/ Théâtre Louis Aragon   
- 7/ La Galerie - Noisy-Le-Sec  
- 8/ Africolor   
- 9/ Grand Angle 
- 10/ Café la Pêche (en recherche de lieu) 
- 11/ Le Triton 
- 12/ Chroma Zebrook 
- 13/ La Fontaine aux images 
- 14/ Côté Court 
- 15/ Médiathèque de Clichy-sous-Bois 
- 16/ Médiathèque d'Aulnay 
- 17/ Médiathèque des Lilas 
- 18/ Médiathèque de Montreuil  
- 19/ Médiathèque de Sevran 
- 20/ Médiathèque de Rosny   
- 21/ Médiathèque de Drancy   
- 22/ Médiathèque de Bondy   
- 23/ Un Neuf Trois Soleil  
- 24/ Les Poussières   
- 25/ Mains d'œuvres   

Propriétaire / locataire

-  **Partenaire propriétaire**  **Parc**
-  **Partenaire locataire**

Typologie des usages

-  **Numérique**
-  **Accessibilité**
-  **Itinérance**
-  **Ecoresponsabilité**

Partenaires :

- 26/ Surnatural Orchestra  
- 27/ Cie Blanca Li 
- 28/ Musée d'histoire vivante   
- 29/ CPLJ   
- 30/ Centre National de la Danse 
- 31/ Cinéma L'Etoile 
- 32/ Cinéma Le Méliès 
- 33/ Mémorial de la Shoah   
- 34/ Musée de l'air et de l'espace   



Typologie partenaire équipement

 **Partenaire avec équipement**

 **Partenaire sans équipement**

Typologie secteurs

 **Art espace public - programme (départemental)**

 Acquisitions de la collection départementale

 Récits du territoire

 Réseau lieux de mémoire (départemental)

 Atlas de l'architecture et du patrimoine (départemental)

 Biens archéologiques (départementaux)

Partenaires :

1/ Art espace public du Parc de la Bergère

2/ Street Art Avenue

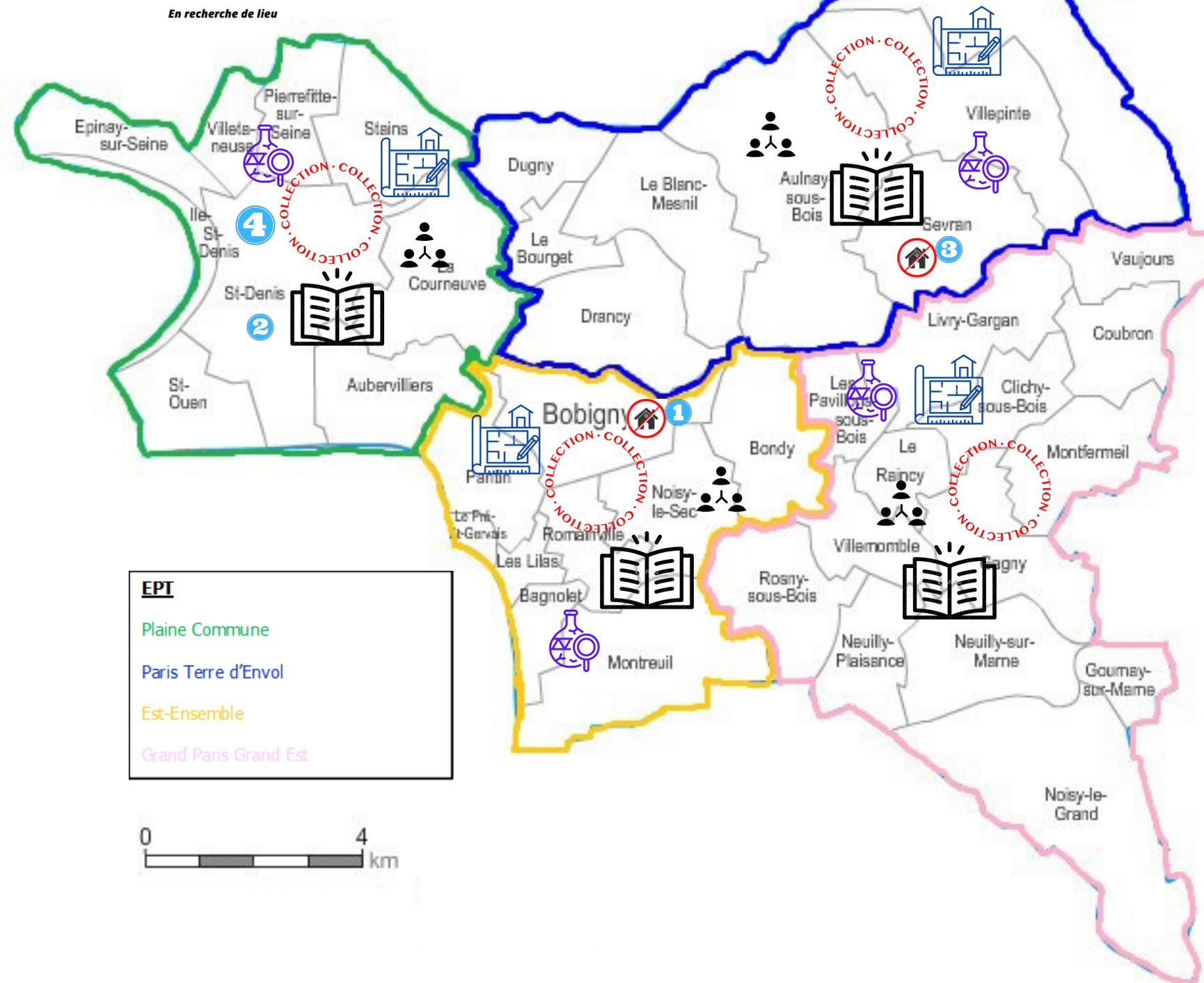
3/ Réseau tout terrain

4/ Le Cycle des Veilleurs (Plaine Commune)



Acteurs recensés PPI - Axe 3

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Publié le
ID : 093-229300082-20230310-2023_03_001-DE



- 13 Pépîte - Structure** **10 Totem - Structure**
- 11 Structure avec équipement municipal**
- Coopération ville-CD93**
- Pré-PPI** **Identifié PPI**

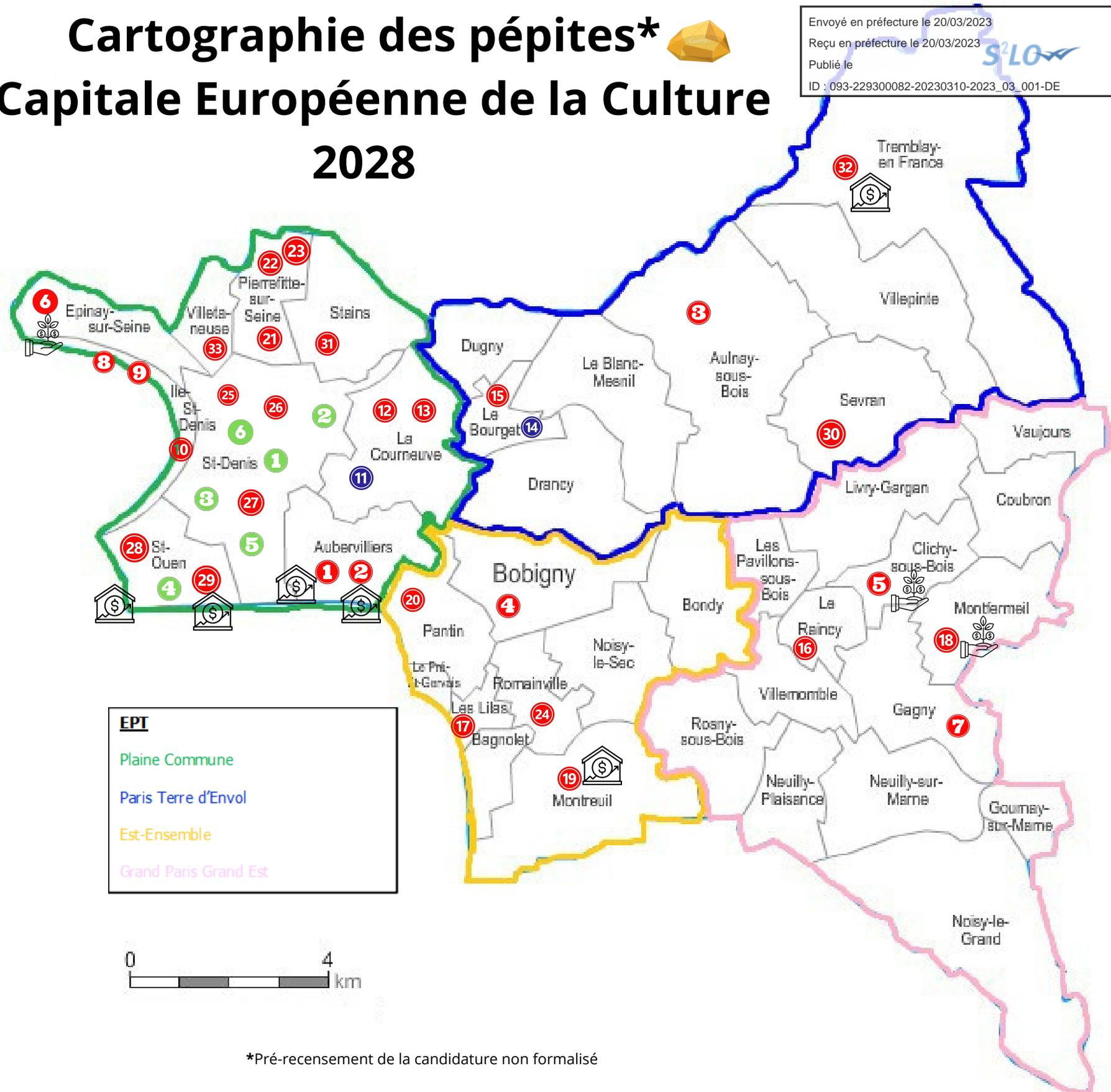
- 1/ Point Fort
- 2/ Rue des Cités culturelles
- 3/ Laiterie Garcelon
- 4/ Canal de l'Ourq
- 5/ Atelier Médicis
- 6/ Les Laboratoires Eclair
- 7/ Anciennes carrières de l'Ouest
- 8/ Cité des Arts
- 9/ Halage - l'Îlot
- 10/ Hall du Théâtre Jean Vilar
- 11/ Usines Babcock
- 12/ CRR 93
- 13/ Centre Culturel Jean Houdremont ?
- 14/ Musée de l'Air et de l'Espace
- 15/ CECB
- 16/ Le CAKE
- 17/ Fort de Romainville
- 19/ La Parole Errante
- 20/ Canal (km de la danse)
- 21/ Cité des Fauvettes / Forte Terre
- 22/ Fortes Terres
- 23/ La Cité des Fauvettes
- 24/ Fort de Romainville
- 25/ Zone Confluence> 6B
- 26/ Zone Confluence> Briche
- 27/ Zone Confluence> Rajganawak
- 28/ Mains d'œuvres
- 29/ Serre Wangahi
- 30/ Micro Folies
- 31/ Le Clos Saint Lazare
- 32/ Théâtre Louis Aragon
- 33/ Château Laurent

- Totems:**
- 1/ La Gare Pleyel - Hub des Périphéries
 - 2/ Maison Coignet
 - 3/ La flèche, Basilique Saint-Denis
 - 4/ Marché aux Puces de Saint-Ouen
 - 5/ Stade de France
 - 6/ Les cathédrales du rail

Cartographie des pépites*

- Capitale Européenne de la Culture 2028

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
 Reçu en préfecture le 20/03/2023
 Publié le 
 ID : 093-229300082-20230310-2023_03_001-DE



EPT

- Plaine Commune
- Paris Terre d'Envol
- Est-Ensemble
- Grand Paris Grand Est



*Pré-recensement de la candidature non formalisé

Typologie partenaire équipement

-  **Partenaire avec équipement**
-  **Partenaire sans équipement**

Typologie secteurs

-  **Partenaire Spectacle vivant**
-  **Partenaire Cirque / marionnettes**
-  **Partenaire Arts visuels**

Propriétaire/locataire

-  **Partenaire propriétaire**
-  **Partenaire locataire**

Axe PPI

-  **Axe 1**
-  **Axe 2**

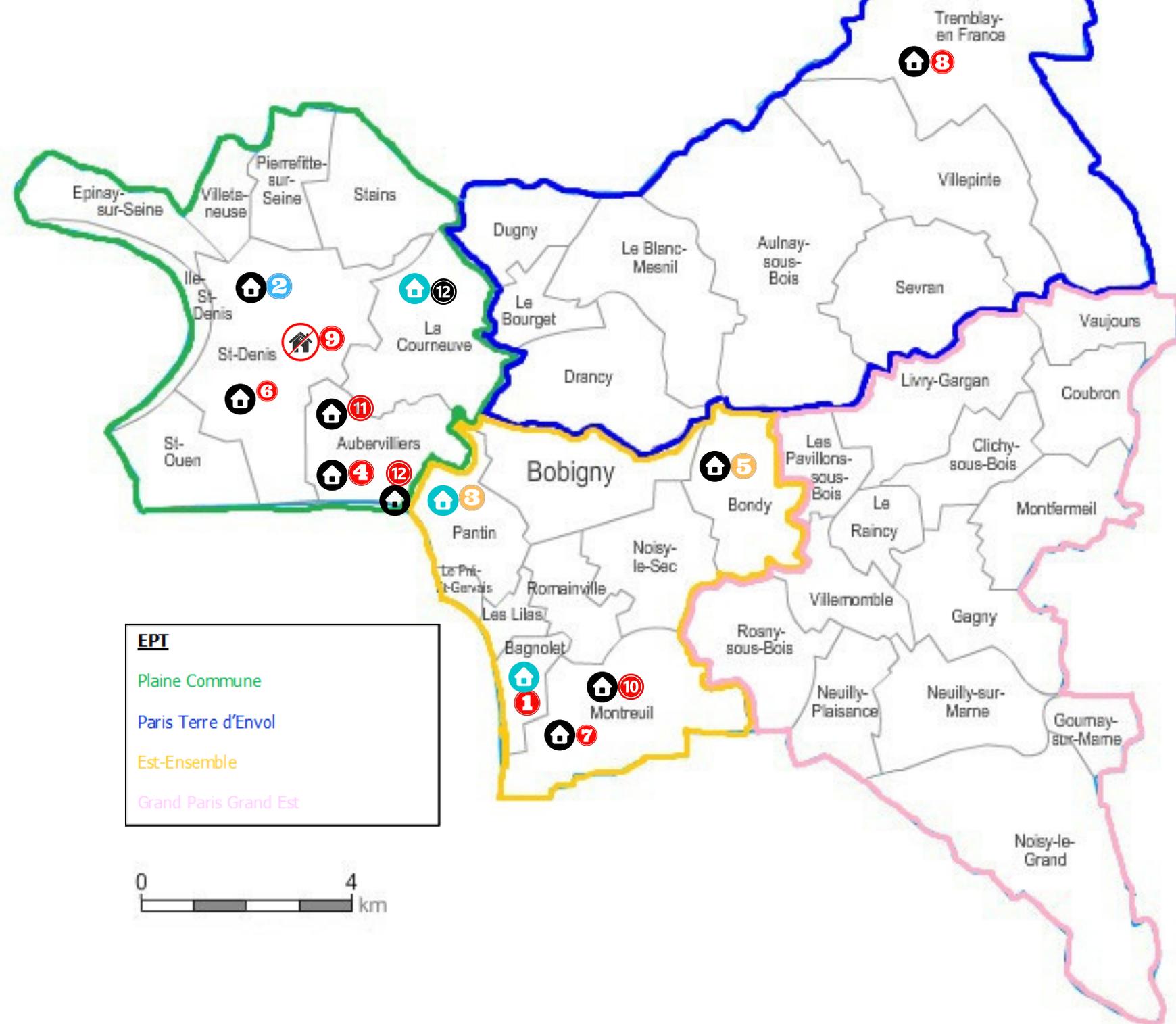
Partenaires :

- 1/ Le Samovar 
- 2/ Le 6B 
- 3/ La Nef  
- 4/ Les Laboratoires d'Aubervilliers 
- 5/ La Miroiterie 
- 6/ Le Théâtre Gérard Philippe 
- 7/ Nouveau Théâtre public de Montreuil 
- 8/ Théâtre Louis Aragon 
- 9/ Africolor 
- 10/ La Maison Populaire 
- 11/ Les Poussières 
- 12/ Théâtre Zingaro 



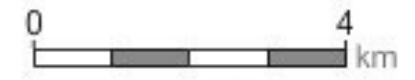
Acteurs recensés PPI - Transition écologique

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
 Reçu en préfecture le 20/03/2023
 Publié le
 ID : 093-229300082-20230310-2023_03_001-DE



EPI

- Plaine Commune
- Paris Terre d'Envol
- Est-Ensemble
- Grand Paris Grand Est





[HARD] axe 1

- au fil de l'eau sur l'année

**FONDS DE SOUTIEN
AU PATRIMOINE NON
PROTEGE**

et non départemental

[SOFT] axe 2

- campagnes périodiques

**APPEL A PROJET
Accompagnement
évolutions des usages**

Accessibilité, Numérique & Itinérance

[HARD] axe 1

- au fil de l'eau sur l'année

**CADRE D'AIDE
AUX EQUIPEMENTS
CULTURELS
& PATRIMONIAUX D'INTERET
DEPARTEMENTAL**

Construction, requalification

& reconversion

dont prise en compte transition écologique et
accessibilité (bonus)

axe 3

Art dans l'Espace Public

(commande publique)

Collection d'art contemporain départementale
(acquisitions et commandes artistiques)

**Fonds d'aide à la restauration
du mobilier remarquable**